

Le jeudi 10 mars 2016, à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 3 mars 2016, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : M. Sori DEMBELE

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Alain BARBERYE, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Représentés : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida TECHTACH, Mme Nadia KARAKAC par Mme Laetitia KILINC, M. William STEPHAN par M. Jean-Louis MARSAC

Absents excusés : -

Absents : Mme Sabrina HERRICHE

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
M. Sori DEMBELE est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1 / *Intercommunalité*

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France - Election des Conseillers

Communautaires

M. le Maire fait l'appel des candidatures et il en donne lecture :

Liste « A Villiers-le-Bel, osons l'avenir »	Liste « Croire en Villiers-le-Bel »	Liste « Unis Pour le Renouveau »
1-M. Jean-Louis MARSAC 2-Mme Djida TECHTACH 3-M. Didier VAILLANT 4-Mme Lydia JEAN 5-M. Maurice BONNARD 6-Mme Laetitia KILINC 7-M. Maurice MAQUIN	1-M. Thierry OUKOLOFF	1-M. Mamadou KONATE

M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des conseillers communautaires.

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2,
VU l'arrêté interpréfectoral n°15-579-SRCT en date du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et extension de périmètre à dix-sept communes de la Communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté du Préfet de la Région Ile de France n°2015352-0007 en date du 18 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT que le nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil Municipal était de 10 (dix),

CONSIDERANT que le nombre de sièges de conseillers communautaires attribués à la commune de Villiers-le-Bel au sein de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France est de 7 (sept),

CONSIDERANT les dispositions du c) du 1^o de l'article L.5211-6-2 du CGCT : *Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.*

CONSIDERANT que le conseil municipal a désigné les assesseurs suivants : Mme Laetitia KILINC, M. Michel LAURENT DUCROQ,

PROCEDE à l'élection des 7 (sept) conseillers communautaires qui siègeront au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France :

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 34
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages déclarés blancs : 1

- Nombre de suffrages exprimés : 32

- liste « A Villiers-le-Bel, osons l'avenir »

Suffrages obtenus : 24

Nombre de sièges : 6

- liste « Croire en Villiers-le-Bel »

Suffrages obtenus : 5

Nombre de sièges : 1

- liste « Unis Pour le Renouveau »

Suffrages obtenus : 3

Nombre de sièges : 0

Compte tenu des résultats ci-dessus, sont proclamés élus conseillers communautaires :

Liste « A Villiers-le-Bel, osons l'avenir » :

- M. Jean-Louis MARSAC
- Mme Djida TECHTACH
- M. Didier VAILLANT
- Mme Lydia JEAN
- M. Maurice BONNARD
- Mme Laetitia KILINC

Liste « Croire en Villiers-le-Bel » :

- M. Thierry OUKOLOFF

(Rapporteur : M. Didier VAILLANT et M. Jean-Louis MARSAC)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

11 MARS 2016

